

HAUTE ECOLE HE2B
749 CHAUSSEE DE WATERLOO
1180 UCCLE

Bruxelles, 13/09/2018

Attestation d'assurance

Par la présente nous confirmons que la Communauté Française a conclu avec nous un contrat d'assurance « Enseignement » sous le numéro C-11/1580.101/01.

Nom de l'école : HAUTE ECOLE HE2B

Nom de l'élève :

Période et lieu du stage :

Les garanties assurées (conformément aux Conditions Générales « Enseignement ») concernent :

Responsabilité civile exploitation (par sinistre)

-Dommages corporels à des tiers	20.000.000 EUR
-Dégâts matériels à des tiers	2.500.000 EUR
-Dommages aux biens causés par les élèves-étudiants stagiaires	75.000 EUR
-Dommages corporels et matériels, par suite d'erreurs ou de malfaçons dans la conception, la préparation, l'exécution ou la présentation de produits marchandises ou objets livrés	5.000.000 EUR

Accidents Corporels des élèves de l'enseignement « non-technique »

- Décès :	20.000 EUR
- Invalidité permanente :	100.000 EUR (en fonction du taux d'invalidité après consolidation)
- Invalidité temporaire :	non couvert
- Frais de traitement :	200 % des frais médicaux repris dans la nomenclature du tarif INAMI, après l'intervention de la mutualité.

Accidents Corporels des élèves de l'enseignement « technique »

- Décès, invalidité permanente et temporaire : indemnités et des rentes calculées par référence à la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.
- Frais de traitement : 200 % des frais médicaux repris à la nomenclature du tarif INAMI après l'intervention de la mutualité.

Accidents du travail des élèves/étudiants stagiaires

Les garanties sont conformes à celles prévues par l'arrêté royal du 13 juin 2007 modifiant l'arrêté royal du 25 octobre 1971 étendant le champ d'application de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents de travail.

Les frais médicaux sont pris en compte jusqu'à concurrence de 200% du tarif INAMI.

Les cas d'incapacité temporaire sont couverts par le paiement d'une indemnité journalière fixée à 90% de la rémunération quotidienne moyenne de la victime à partir du 1er jour qui suit la date de l'accident et ce, jusqu'à concurrence de la perte effective de rémunération.

Cette attestation donne la situation d'assurance telle qu'elle existe à la date de sa délivrance. Cette attestation est donc valable sous réserve de toute modification ultérieure de la police et du paiement correct des primes d'assurance par le client. En cas de conflit entre l'attestation et le contrat, le texte et le statut de la police prévaudront toujours sur l'attestation.

La présente police est d'application du 1/09/2018 au 31/08/2019.



Cinzia Casabona
Gestionnaire administratif
Support & Operations | Business Insurance

Protection de vos données à caractère personnel

Information

Belfius Insurance SA et Belfius Banque SA, dans la mesure où elle intervient comme votre intermédiaire d'assurances, traitent vos données à caractère personnel à différentes finalités, dont la conclusion et l'exécution de contrats d'assurance, le respect des obligations légales, l'évaluation de la relation clientèle, le marketing direct et la lutte contre la fraude. Ces données ne sont pas conservées plus longtemps qu'il ne faut pour le traitement pour lequel elles ont été collectées.

Vos données à caractère personnel relatives aux finalités précitées peuvent également être communiquées à d'autres entreprises du groupe Belfius et à des prestataires de service spécialisés, comme des experts, des réparateurs, des entreprises de réassurance et Datassur GIE.

Vous avez le droit de consulter vos données à caractère personnel dont nous disposons et, le cas échéant, de les faire rectifier ou supprimer. Vous pouvez aussi demander de transférer certaines de ces données à un tiers ou directement à vous-même. En outre, vous pouvez demander de limiter le traitement.

Pour le traitement des données à caractère personnel pour lequel vous avez donné votre consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans porter préjudice à la légitimité du traitement sur la base du consentement donné avant son retrait.

Votre droit d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de certaines données à caractère personnel et de vous opposer à tout moment à l'utilisation de vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct. Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, les finalités du traitement et l'exercice de vos droits dans la Charte sur la vie privée de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA. Cette charte est disponible dans nos agences Belfius et peut également être consultée sur www.belfius.be/privacycharter.